

Les grandes fonctions de l'entreprise

Marketing – Marketing éthique et responsable

Ce cours vous est proposé par Christophe FOURNIER, Maître de conférences à IAE Montpellier, Université de Montpellier, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Que signifie l'acronyme BoP dans le contexte marketing ?

- a. Basic Operational Plan
- b. Bank of Products
- c. Bottom of the Pyramid
- d. Benefit of Promotion

2. Quel est l'objectif principal de l'approche « Bottom of the Pyramid » ?

- a. Éviter les marchés émergents
- b. Créer des campagnes de luxe pour les pays pauvres
- c. Offrir des solutions adaptées aux populations à faible revenu tout en réalisant des profits
- d. Promouvoir une consommation de masse

3. Quelle est la limite éthique de l'approche BoP ?

- a. Elle néglige l'innovation technologique
- b. Elle risque de « marketer » la pauvreté
- c. Elle favorise la décroissance économique
- d. Elle est interdite par la RSE

4. Quelle est la principale préoccupation de l'approche TCR (Transformative Consumer Research) ?

- a. L'analyse concurrentielle
- b. Le bien-être des consommateurs
- c. L'optimisation de la publicité
- d. La création de marques fortes

5. Quelle est la mission clé du marketing éthique selon ce cours ?

- a. Créer le plus grand nombre de besoins artificiels
- b. Mobiliser le marketing comme levier de transformation sociale
- c. Vendre des produits de luxe au plus grand nombre
- d. Accroître la publicité ciblée sur les enfants

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Marketing, Christophe FOURNIER, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.